



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Valant règlement de consultation

Etude des chaînes alimentaires de l'écosystème du Lac dans la Réserve naturelle régionale du Lac de Malaguet

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER

Président

Parc naturel régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 13 octobre 2020.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché à procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation / Durée



CONTEXTE

La mise en œuvre du plan de gestion 2018-2022 de la Réserve naturelle régionale (RNR) du Lac de Malaguet consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de communication sur les 54 ha du site. Le syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) Livradois-Forez est la structure porteuse de la mise en œuvre du plan de gestion.

L'un des objectifs à long terme de ce plan de gestion vise au maintien de la fonctionnalité du Lac et de son bassin versant. Dans ce contexte, il est prévu d'étudier l'influence de l'empoissonnement du Lac sur sa biologie à travers une étude des chaînes alimentaires de cet écosystème.

CONTENU DES MISSIONS

Description :

Le Lac de Malaguet est un plan d'eau artificiel dont la première mention remonte au XIV^{ème} siècle. Le site a été classé en Réserve naturelle régionale en 2014. La profondeur maximale du Lac est d'environ 6 mètres, pour une moyenne d'environ 2 mètres de profondeur. Ses berges ont une pente douce et sont favorables à de nombreuses espèces : gazons amphibies, oiseaux et invertébrés.

Le Lac est aujourd'hui utilisé pour une activité économique de pêche à la mouche, ce qui conduit à un empoissonnement régulier. La prestation comprendra :

1. L'état des lieux des chaînes trophiques régissant les équilibres biologiques,
2. L'analyse du régime alimentaire de la faune piscicole et l'évaluation de l'impact des empoissonnements sur les invertébrés notamment,
3. Des préconisations de gestion.

Montant : le montant maximum est estimé à 10 000 euros TTC.

Durée du marché : le contrat sera conclu jusqu'au 31 décembre 2021.

4. Conditions d'exécution

Le terrain d'étude se situant en Réserve naturelle régionale, le matériel et les méthodes proposées par le prestataire devront veiller à éviter voire limiter l'impact sur la faune et la flore.

Le prestataire assurera son intervention conformément, autant que possible, au programme prévisionnel suivant :

- Réunion de lancement de l'étude et de calage méthodologique avec le Parc en **mai ou début juin 2021**. Le compte rendu de cette réunion sera réalisé par le prestataire qui précisera la démarche et la méthode résultant de la concertation ; il sera remis au Parc avec la première facture (voir point 9) ;
- Travaux de terrain **entre juin et octobre 2021** ;



- Transmission des données brutes et d'un rapport d'analyse provisoire **au plus tard le 15 novembre 2021** ;
- Réunion de bilan de fin d'étude **au plus tard le 30 novembre 2021** ;
- Rendu final du rapport d'analyse **au plus tard le 15 décembre 2021 (solde de la prestation, voir point 9)**.

Rendus attendus :

Le rapport détaillé constituant le bilan global de la prestation comprendra notamment, illustrations à l'appui (photos, cartes, schémas) :

- Une présentation de la démarche et de la méthode adoptée,
- Une présentation des résultats obtenus et leur analyse,
- Des propositions de gestion répondant aux enjeux de conservation en présence,
- Un résumé de la mission (une page maximum) distinct de la conclusion synthétisant l'ensemble de la démarche, des résultats, de leur analyse et des préconisations de gestion.

Un rapport dit « provisoire » sera adressé en version informatique au Parc pour discussion, soit **au plus tard le 15 novembre 2021**.

Le rapport définitif correspondant à cette mission sera fourni en deux exemplaires papier couleur ainsi qu'une version informatique (version Word et PDF, photographies et graphiques en format jpeg). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec QGIS. Les données des inventaires et des analyses physico-chimiques seront fournies sous format Excel.

Le logo des financeurs (*) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

5. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1) qualité technique de l'offre : 50%
- 2) délai d'exécution : 30 %
- 3) prix : 20 %

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6. Pièces constitutives de la consultation



Le présent document descriptif de la consultation signé valant règlement de consultation et le devis détaillé remis par l'entreprise.

7. Propriété des données cartographiques et des études

- les photographies et les cartographies illustrant le rapport pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage de cette étude dans toute communication interne ou externe ;
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées de cette étude ou des données cartographiques.

8. Montant de la prestation et délai d'exécution (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Délai d'exécution à réception de la commande :

9. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le syndicat mixte du Parc assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le règlement sera effectué par le Parc sur présentation de factures par le prestataire aux échéances suivantes :

- Un premier acompte de 25% sera effectué à l'issue de la réunion de lancement et sur présentation d'une facture ;
- le solde de la mission sera réglé après acceptation par le Parc du rapport final d'analyse des résultats **au plus tard le 15 décembre 2021 et sur présentation d'une facture** ;

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

10- Modalités de la consultation



Offre à remettre pour le 21/05/2021 – 12 H 00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Descriptif des protocoles proposés
- ✓ Le devis
- ✓ Le calendrier de réalisation
- ✓ Un RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

(*)

